

# PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

## Objectif

Démarche volontaire permettant de faire l'analyse et la synthèse des expériences professionnelles, des aptitudes, des motivations et des ressources mobilisables dans le cadre d'un projet professionnel défini.

## Public

Tous les salariés du secteur privé, public ainsi que les demandeurs d'emploi.  
Il n'y a pas de prérequis pour bénéficier de la formation.

## Durée

14 heures

## Délai et conditions d'accès :

Entrées et sorties permanentes et personnalisées.

Pour chaque demande, un devis est transmis avec le programme de formation.

Dès acceptation, Le bilan de compétences peut démarrer sous un délai de 15 jours. (Il y a toujours un délai minimum à respecter entre la demande et le début de la formation, ce délai varie entre 14 jours et 3 semaines selon le financeur).

Une convocation pour le premier entretien avec une copie du contrat, les conditions générales de ventes, le programme et le planning de la formation sont communiqués par mail ou par courrier.

Ce courrier précisera le lieu d'accueil : avec l'adresse précise, l'accès par transport, le parking et les modalités d'accès pour les personnes en situation de handicap ou les liens de connexion avec une explication.

---

## AVANT LA FORMATION

**Durée : 2h en face à face ou à distance (via Google Meets ou Teams)**

Un entretien préalable vous est proposé, afin de vous expliquer la démarche et comprendre vos attentes. Cet entretien est **gratuit et sans engagement**, il vous permettra aussi de poser toutes vos questions et expliquer votre situation.

## PHASE PRELIMINAIRE

**Durée : 2h en face à face ou à distance (via Google Meets ou Teams)**

### Analyse de la demande et définition d'un plan de travail

- Clarification de la situation
- Définition des objectifs
- Établissement d'un calendrier de rendez-vous
- Contrat pédagogique et administratif

## PHASE D'INVESTIGATION

**Durée 8h en face à face, à distance ou mixte (via Google Meets ou Teams) et 10h pédagogiques**

### Bilan personnel et professionnel

**Bilan personnel** : Domaine de l'identité

- Analyse des caractéristiques personnelles, valeurs et motivations
- Évaluation des aptitudes et préférences
- Exploration des potentiels et des axes de développements
- Inventaire des atouts et des pistes de progrès

**Bilan Professionnel** : Domaine du savoir-faire

- Analyse de la dynamique du parcours professionnel
- Évaluation et positionnement des compétences développées
- Inventaire des connaissances classé par types
- Repérage des capacités transversales
- Identification des compétences transférables

**Projet professionnel** : Validation, mise en mouvement

- Mise en évidence des éléments constitutifs du projet et de ses conditions de réussite
- Construction d'un plan d'actions et identification d'un échéancier
- Élaboration d'un argumentaire et d'une feuille de route

## PHASE DE CONCLUSION

**Durée : 4h en face à face ou à distance ou mixte (via Google Meets ou Teams)**

A la fin du bilan, le bénéficiaire se crée un portefeuille de compétences, grâce aux documents de travail (fiches et supports).

Le projet professionnel est détaillé dans son ensemble, il permet de :

- valider les projets et construire les plans d'action
- conclure par la restitution orale et écrite du document de synthèse
- évaluer l'atteinte des objectifs de début de bilan

**TOTAL : 14h** (+ 10h de travail personnel inter-séance)

## APRES LA FORMATION

**2h en face à face ou à distance ou téléphonique (via Google Meets ou Teams)**

Un entretien de suivi post-bilan à 6 mois est positionné de manière systématique à l'issue du bilan. Il permet d'évaluer l'avancée du projet et de mettre en place des actions correctives, si nécessaire.

### Suivi et évaluation

- Remise de la synthèse et de l'attestation de fin de formation lors de la dernière séance
- Point régulier à chaque début et fin de séance
- Disponibilité par mail ou téléphone entre les séances
- Questionnaire de satisfaction à l'issue du bilan de compétences
- Suivi à 6 mois

### Méthodologie

Un grand soin est porté sur l'analyse de l'expérience professionnelle ou extra-professionnelle du bénéficiaire, qui par les faits, nous permet souvent d'identifier des compétences déjà acquises, en cours d'acquisition et transférables.

Pour se faire, nous utilisons le tableau des compétences, l'analyse SWOT, la grille d'analyse des compétences transférables, l'auto-évaluation, l'analyse du parcours professionnel, le portfolio des compétences et le questionnaire d'intérêts professionnels.

Des rendez-vous téléphoniques ou des rencontres avec des personnes compétentes dans la profession ou l'activité visée.

Enfin, les outils de tests psychométriques (Central Test), nous permettent de ressortir certains indicateurs de personnalité ou/et sources de motivations et intérêts professionnels.

### Moyens pédagogiques

- Ordinateur mis à disposition
- Test des aptitudes et motivations, traits de personnalité et intérêts professionnels
- Entretiens individuels non directifs avec votre consultante dédiée
- Portefeuille de compétences permettant de répertorier les compétences professionnelles acquises et transférables
- Document de synthèse
- Suivi à 6 mois

### Intervenant

#### **Alexandra ACKET**

- Certifiée à la pratique du Bilan de compétences par APC RH Formation.
- Certifiée par Central Test pour utiliser « Profil Pro 2 », « Vocation » et « Motivation + » et en faire l'analyse, l'interprétation et expliquer les résultats au bénéficiaire.

### Délais d'accès

2 semaines

### Tarif

1800€ TTC

## Comment ça se passe concrètement ?

- 1- Vous nous contactez par mail, par téléphone ou SMS pour mener un premier échange (nous vous rappelons sous 24h). On vous écoute et on vous propose un entretien, en face à face ou à distance. Le premier rendez-vous est gratuit et sans engagement.

**Chez Forma Flandres, le bilan de compétences est individualisé et personnalisé.**

- 2- Vous financez votre bilan de compétences et vous vous inscrivez à la prochaine session via :
  - CPF : Financement de votre bilan avec le solde disponible sur votre compte personnel de formation
  - Plan de développement des compétences : Bilan financé par l'employeur
  - France Travail : Le bilan de compétences est financé par l'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
  - Financement personnel : Nous proposons des modalités de financement adaptées à votre budget
  - A.N.F.H : Bilan financé pour les agents de la fonction publique hospitalière

Le salarié peut prendre l'initiative de faire un bilan de compétences.

- S'il choisit de le faire en dehors du temps de travail, il n'est pas tenu d'informer son employeur de la démarche.
- Dans le cas contraire, le salarié devra faire une demande de congé de Bilan de Compétences ou effectuer son bilan sur son temps personnel.

- 3- Vous démarrez le programme d'accompagnement de bilan de compétences et identifiez votre projet à l'aide des moyens pédagogique cités ci-dessus.

## Confidentialité

Forma Flandres garantie la stricte confidentialité de tout document, test psychométrique, synthèse utilisés dans le cadre de votre bilan de compétences.

## Accessibilité aux personnes handicapées

Notre établissement est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : places de parking et rampes d'accès.

En cas de situation de handicap nécessitant des aménagements, vous pouvez prendre contact avec notre référente handicap : Alexandra ACKET Tél : 06.17.17.95.25 ou par mail : [contact@forma-flandres.fr](mailto:contact@forma-flandres.fr)

# Prêt pour un nouvel élan ?



<https://www.facebook.com/formaflandres>



[www.forma-flandres.fr](http://www.forma-flandres.fr)

**Alexandra ACKET**

[contact@forma-flandres.fr](mailto:contact@forma-flandres.fr)

06.17.17.95.25

Impasse Route de Watou 59114 Steenvoorde